



COMPTE RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016

ABSENTS EXCUSES :

Madame CORTET a donné pouvoir à Madame GAUDIN
Madame POULAIN a donné pouvoir à Monsieur BEQUIN
Monsieur LE CORRE a donné pouvoir à Monsieur LECHAUVE
Madame BLANCHET

SECRETAIRE : Mme GAUDIN

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Avant l'approbation du compte rendu, le maire présente Madame Isabelle EGROT, rédacteur principal 1^{ère} classe à la ville de Briare, qui remplacera par voie de mutation la secrétaire générale de mairie Madame Dominique Painchaud. Elle sera mutée à Bonny à la date du 1^{er} janvier 2017 et travaillera en doublon avec Madame Painchaud pendant un mois et demi, jusqu'au départ en retraite de celle-ci.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR SIEGER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Le maire rappelle que le futur conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye issue de la fusion des communautés de communes des cantons de Briare et de Châtillon sur Loire sera mis en place le 1^{er} janvier 2017.

Pour l'ensemble de la nouvelle intercommunalité, 41 conseillers communautaires siégeront, leur nombre étant déterminé suivant les règles de la démographie. La commune de Bonny perd un siège et en conséquence, le nombre est de 3 conseillers communautaires pour la commune.

Madame Claudie Céné fait part de sa décision de se retirer.

Le conseil municipal élit à l'unanimité les trois conseillers qui restent en liste :

- ⇒ **Michel Lechauve**
- ⇒ **Christiane Serrano**
- ⇒ **Michel Lengrand**

afin de siéger en tant que représentants de la commune au sein du conseil de la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

INFORMATIONS SUR LE NOUVEL OFFICE DE TOURISME « TERRES DE LOIRE ET CANAUX »

Compte tenu qu'un Bureau d'Informations touristiques est maintenu sur la commune, le conseil municipal est favorable à la candidature de Madame Christiane Serrano pour siéger en qualité de déléguée communautaire au sein du nouvel Office de Tourisme.

REPLACEMENT DE PHILIPPE GODON DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES - NOUVELLE ORGANISATION AU SEIN DU CCAS

Jeunesse, Affaires scolaires, Sports : nouveau membre Jean-Claude JOJON

Caisse des écoles : nouveau membre Karène Lediouron

Conseil d'administration de l'Harmonie nouveau délégué communal Evelyne GAUDIN

Comité de pilotage des écoles nouveau membre élu Michel Chaillou

CCAS : Karène Lediouren représente le Secours catholique - un nouveau membre/conseiller municipal est nommé : Jean-Claude Jojon

RECONNAISSANCE DE SOUS -TRAITANTS TRAVAUX ESPACE LUDIQUE 55 GRANDE RUE

Le conseil municipal accepte les sous-traitants proposés par les entreprises titulaires des marchés de travaux.

AVENANT ENTREPRISE BERTON TRAVAUX ESPACE LUDIQUE 55 GRANDE RUE

Après enlèvement de la végétation proliférante emprisonnée dans les pierres de l'ancien mur des remparts de la ville, il a été observé la faiblesse de l'ossature de ces anciennes fortifications. Il est nécessaire de reprendre les ouvrages en moellons, ce qui entraîne la réalisation de travaux supplémentaires qui doivent faire l'objet d'un avenant au marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise BERTON. Le conseil municipal accepte le présent avenant s'élevant à la somme de 9 306 € HT, ayant été approuvé par la Commission d'appel d'offres.

RECONNAISSANCE D'UN SOUS-TRAITANT TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LES LOUPS

Le conseil municipal accepte le sous-traitant de l'entreprise BRUNET.

AVENANT ENTREPRISE SAS EXEAU TP TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LES LOUPS

En raison de travaux imprévus, la commission d'appel a donné un avis favorable à cet avenant dont le coût s'élève à 15 075 € HT. Le conseil municipal donne son accord.

MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LES LOUPS ET REHABILITATION RESEAU EAU POTABLE

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable pour la conclusion d'un marché complémentaire avec le maître d'œuvre d'un montant de 8 250 € HT (forfait de rémunération de 5.50 % sur un montant de travaux supplémentaires de 150 000 € HT).

Le conseil municipal accepte ce marché complémentaire à passer avec le B.E.T. Legrand.

REFLEXIONS SUR LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT HAMEAUX DE LA GOMBARDERIE ET DE LA PICQUETIERE

L'étude du zonage d'assainissement dont le rapport final date d'octobre 1997 a été approuvée par le conseil municipal en 2002 ; elle paraît aujourd'hui obsolète en ce qui concerne les derniers hameaux listés pour la réalisation d'un assainissement collectif : la Picquetière et la Gombarderie. Une nouvelle étude visant la révision du zonage d'assainissement quant à ces deux hameaux sera faite en vue de leur suppression de l'obligation d'un assainissement collectif qui ne se révèle pas nécessaire et souhaitable.

AVENANT AU BAIL ENTRE LA COMMUNE ET LA SISA DE LA CHEUILLE POUR LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

En raison du taux d'occupation à la MSP, des travaux d'extension et des décisions de gratuité décidées par la municipalité lors de l'accueil de nouveaux médecins, le nouveau loyer s'établit à la somme de 31 309 € au 01/01/2017. Le calcul de l'abattement serait réajusté tous les 6 mois pour les intervenants temporaires et au coup par coup en cas de départ ou d'arrivée d'un intervenant permanent. Un deuxième avenant sera nécessaire quand la deuxième extension sera faite (ancien local de la bibliothèque dans la MDP). Le conseil municipal donne son approbation aux termes de cet avenant au bail.

PROJET DE RESTRUCTURATION SCOLAIRE/DEMANDE DETR
Tranche ferme : école maternelle - Tranche conditionnelle : restaurant scolaire
VALIDATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Le projet de construction d'une nouvelle école maternelle de 3 classes + 1 éventuelle à prévoir (tranche ferme) et d'un nouveau restaurant scolaire (tranche conditionnelle) confié au cabinet HVR DE Noyers sur Serein arrive en phase finale d'APD. La version définitive de l'APS a été examinée lors de la réunion de rendu le 21 octobre.

Le maire présente le calendrier des phases successives aboutissant à un démarrage des travaux en juillet 2017 pour ouverture de l'école maternelle à la Rentrée scolaire 2018.

Le restaurant scolaire serait ouvert à la Rentrée 2019.

D.E.T.R. (Fonds d'Etat)

Le conseil municipal donne son approbation au dossier exhaustif d'APS, approuve le financement et autorise le maire à déposer la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2017

La conseil municipal révisé les tarifs de location des salles communales et du barnum (environ 2%) pour l'exercice 2017.

En ce qui concerne le cimetière, il était admis depuis l'an dernier que les tarifs pratiqués étaient excessivement bas par rapport aux autres communes et qu'il convenait de les augmenter de 10 %, suivant les règles d'arrondi. Le conseil est favorable.

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES ANNEE 2017

Monsieur Lecugy rappelle que la loi dite « Loi Macron » modifie la législation sur l'ouverture des commerces de détail, le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par le maire, au titre du code du travail, dont le nombre de dimanches d'ouverture peut passer à 12 par an, dès le 1^{er} janvier 2016.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Après concertation avec les intéressés, le conseil municipal décide d'accorder en 2017, 5 dimanches à des commerces non alimentaires, 2 jours fériés et 2 dimanches à des commerces de détail alimentaires.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS UNE DEMARCHE « ZERO PHYTO » ET VALIDATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ETUDE « ZERO PHYTO » PORTEE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU GIENNOIS

Le conseil municipal adopte le projet de délibération soumis par le Pays du giennois qui prend en charge une étude pour définir un plan d'actions.

Monsieur De Muyt précise que du matériel adapté à cette démarche doit être prévu aux services techniques.

ACCORD POUR LA CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET

Le conseil municipal avait été consulté par l'association des maires en vue de la création d'une structure intercommunale pour prendre en charge la gestion de la fourrière animale, et avait répondu favorablement.

Le conseil doit prendre une délibération pour l'adhésion au syndicat mixte qui sera créé. Celui-ci donne son accord et désigne Monsieur Jojon en qualité de représentant communal au sein du futur syndicat.

DISSOLUTION DU SICALA DU LOIRET CONDITIONS FINANCIERES DE LIQUIDATION DU SICALA

Après en avoir délibéré et ouï l'exposé de Monsieur Jojon, le conseil municipal se prononce pour la dissolution du SICALA, les conditions financières, le reclassement de la secrétaire du syndicat et charge le maire de signer la convention.

RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2015

La qualité du service est satisfaisant pour toutes les stations.

En 2015, les travaux suivants ont été réalisés :

- ⇒ armoire électrique « jardin public » (4 250 €)
- ⇒ pompe à boues table d'égouttage (1460 €)
- ⇒ agitateur bassin d'anoxie (2 760 €)
- ⇒ préleveur d'eaux brutes (4 163 €)

Le conseil municipal donne son approbation au rapport annuel 2016 sur l'assainissement collectif.

GARANTIE EMPRUNT A 50% TRAVAUX DE REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS PAR VALLOGIS

Le conseil d'administration de VALLOGIS a décidé de réhabiliter le groupe immobilier de 6 logements sis aux numéros 9, 11, 13, 13bis, 15 et 15bis rue de Bon Cœur.

Le conseil municipal de la commune de Bonny sur Loire accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 198 889.00 € souscrit par VALLOGIS.

REGULARISATIONS COMPTABLES

Le conseil municipal donne son accord à des écritures budgétaires.

CONTRAT PASSE AVEC DRC France POUR LA LUTTE CONTRE L'INVASION DES PIGEONS

La prolifération des pigeons est telle qu'elle provoque des nuisances sur le territoire de la commune engendrant ainsi des problèmes de salubrité publique.

Les administrés s'en plaignent et certains n'hésitent pas à recourir à la destruction par tir ou par empoisonnement, ce qui est formellement interdit.

Le conseil municipal souhaitant une action efficace, donne son accord à la pose de deux cages-pièges pour un coût de 600 € correspondant à une mission de 6 mois et de 600 € HT/mois pour assurer la maintenance, la capture, l'enlèvement, le nettoyage et l'approvisionnement en eau et en nourriture des pigeons.

DEMANDE ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR UNE ENTREPRISE DANS LA ZA DE LA CHAMPAGNE

Le conseil a émis un avis favorable au projet d'une entreprise.

Une estimation a été sollicitée auprès des Domaines et la ZA sera transférée à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017.

RECTIFICATION CADASTRALE TERRAINS DES EVATS VENDUS A LA SAS CHAMPADIS

Le conseil municipal rectifie la superficie des terrains cédés à la SAS CHAMPADIS suite au plan de division concernant le giratoire. Le montant de la vente de ces parcelles s'élève à 112 542.50 € net pour la commune.

Les autres termes édictés dans la convention demeurent échangés.

La SAS CHAMPADIS supportera les bornages propres à l'implantation de son entreprise et les frais d'acte. La signature doit intervenir avant le 31 décembre 2016.

REUNIONS PLUI

Dans le cadre de la concertation avec la population, des réunions concernant le PLUI et des ateliers participatifs sont organisés.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Madame SERRANO** ▶ rappelle que la commune offre le goûter aux Anciens de la commune le 11 décembre.

⇒ **Monsieur BEQUIN** ▶ souhaiterait que le parquet taché de la salle polyvalente soit vitrifié. Des conseillers objectent le fait qu'il ne sera plus praticable pour certaines animations (danses). Le Maire indique que des avis sur l'efficacité d'une vitrification doit être pris dans différentes communes.

⇒ **Monsieur MORIN** ▶ réitère sa demande d'examen de la défense incendie dans les hameaux ; des habitants ne peuvent pas agrandir leur habitation, le permis de construire étant assujéti à la défense incendie dont les travaux sont à la charge de la commune. Monsieur De Muyt répond qu'un nouveau schéma départemental doit être publié en décembre. Il souligne le manque de terrain disponible pour installer des citernes. Il appartiendra aux commissions compétentes (travaux et sécurité) de définir les choix et les priorités.

⇒ **Monsieur CHAILLOU** ▶ signale que les affiches apposées sur le portail du cimetière sont dégradées et demande l'apposition de pancartes esthétiques. Monsieur Lengrand répond que ces affiches avaient été faites, à titre temporaire dans l'urgence, compte tenu des problèmes engendrés avec l'ouverture constante des portes et que le nécessaire sera fait.

⇒ **Madame CENE** ▶ fait part du manque d'éclairage sur le cheminement de la garderie.

⇒ **Monsieur DE MUYT** ▶ propose la vente en l'état de l'aspirateur à feuilles qui ne sert plus. Le conseil est favorable à la vente de celui-ci à un particulier, moyennant la somme de 100 €.